

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FÉDÉRALES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(37^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 9 mai 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. Vote sur la motion de censure (p. 1111).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 1111)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. Dépôt d'une lettre rectificative (p. 1111).

3. Ordre du jour (p. 1111).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Pierre Méhaignerie et soixante-deux membres de l'Assemblée (1).

En application des articles 65 et 66, paragraphe 11, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom, ou de celui de leur délégué, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une délégation « Pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre A.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-deux heures vingt.

(Le scrutin est ouvert à vingt et une heures trente-cinq.)

M. le président. Je rappelle que ne doivent être déposés dans l'urne que des bulletins blancs et des délégations « Pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

(1) Cette motion est appuyée par les soixante-cinq signatures suivantes : MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Laffineur, Lestas, André Rossi, Jacquat, Georges Durand, Mattel, de Villiers, Ligot, Daniel Colin, Brochard, Fèvre, Ehrmann, Nesme, Wolff, de Charette, Madelin, Vasseur, Léotard, Lamassoure, Longuet, Mestre, Chirac, Labbé, Juppé, Dehaine, André, Cousin, Houssin, Mme Michaux-Chevry, MM. Cuq, Péricard, de Broissia, Sarkozy, Drat, Jean-Michel Ferrand, Gonsduff, Dassault, Jean Besson, Ollier, Estrosi, Jean-Louis Debré, Raoult, Pandraud, Bayrou, Rouvard, Hyes, Chavanes, Geng, Jean Briane, Stasi, Bernard Bosson, Bruno Larrieux, Guellec, Jacquemin, Fréville, Birraux, Jacques Barrot, Rochebloine, Alphandéry, Foucher, Vignoble et Zeller.

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Si, Georges et André ! *(Sourires.)*

M. Charles Ehrmann. Ils arrivent !

M. le président. J'ai fait contrôler, mes chers collègues : visiblement, personne hors de cet hémicycle ne demande à voter !

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cin-

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt, est reprise à vingt-deux heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	289
Pour l'adoption	262

M. Pierre Mauger. Dramatique !

M. le président. La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

2

DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre rectificative au projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (n° 1077).

La lettre rectificative sera imprimée sous le numéro 1332, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 10 mai 1990, à quinze heures, première séance publique :

Questions posées à M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1229 relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications ; (rapport n° 1323 de M. Jean-Pierre Fourré au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, dixième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la dixième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

CLAUDE MERCIER

ERRATUM

*au compte rendu intégral de la 1^{re} séance
du mercredi 2 mai 1990*

*(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du jeudi 3 mai 1990)*

TRANSPORTS TERRESTRES

Page 886, 1^{re} colonne, article 2, dans la deuxième ligne, supprimer les mots :

« appartenant à des particuliers ».

**ORDRE DU JOUR
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du vendredi 4 mai 1990)

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du samedi 5 mai 1990, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour
du vendredi 11 mai 1990*

Questions orales sans débat

N° 251. - M. Roland Nungesser attire l'attention de M. le Premier ministre sur sa proposition de loi tendant à proclamer le 18 juin 1990 jour férié, afin de célébrer non seulement le cinquantenaire de l'appel du 18 juin 1940, qui fut à l'origine de l'épopée glorieuse de la Résistance et de la Libération, mais aussi le centenaire de la naissance du général de Gaulle. Il rappelle que, d'après l'article L. 222-1 du code du travail, seul le 1^{er} mai est un jour férié, légalement chômé. Les autres jours simplement fériés ne sont obligatoirement chômés que pour certaines catégories sociales. S'ils sont chômés par d'autres, ce n'est que par « l'effet d'usages professionnels ou par suite de conventions collectives ». Il ne voit donc pas pourquoi serait invoqué contre sa proposition un motif d'ordre économique. Dès lors, il demande à M. le Premier ministre que le 18 juin 1990 soit proclamé jour férié, pour permettre une manifestation de feveur nationale, en hommage non seulement au général de Gaulle, mais aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont combattu dans les rangs de la Résistance et des armées de la Libération.

N° 250. - M. Roger Gouhier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur de nombreux projets qui semblent émerger çà et là pour ce qui concerne les transports en Ile-de-France. Cette question intéresse 10 millions de Franciliens, qui ont vu ces dernières années leur temps de transports se rallonger. Dans cette panoplie, il y a le projet Eole. En effet, présenté comme devant améliorer les transports en banlieue parisienne notamment, ce projet, en réalité, tel qu'il est actuellement conçu, méconnaît les besoins de la population, en particulier ceux de Noisy-le-Sec et de Bondy. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier rapidement à cette situation, en prévoyant d'augmenter l'offre de transport collectif à la fin de la première étape, en apportant notamment les modifications suivantes : un arrêt supplémentaire à Noisy-le-Sec (gare de correspondance avec la ligne Val-de-Fontenay et le futur prolongement de tramway) pour les huit trains de La Varenne-Chennevières ; et que le projet Eole, liaison Paris-banlieue, puisse être interconnecté à la ligne de la grande ceinture, cette réouverture correspondant aux besoins de rocadés interbanlieues de transports en commun. Où en est-on de ces projets dont l'urgence n'est plus à démontrer ?

N° 253. - M. André Berthol attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la réalisation du T.G.V.-Est, liaison Sarrebruck-Mannheim. Le rapport Essig vient d'être remis au Premier ministre. Le consensus sur le tracé, l'acceptation de la contribution financière des collectivités concernées et la volonté unanime des élus sont autant d'arguments en faveur d'une réalisation rapide du T.G.V.-Est, de sorte que sa mise en service puisse

intervenir en 1996. Restent en suspens la décision du Gouvernement et plus particulièrement l'apport de capitaux propres à verser par l'Etat. Les calculs de rentabilité du T.G.V.-Est ont fait apparaître jusqu'à ce jour une rentabilité peu satisfaisante, estimée à 4,5 p. 100. Mais ces calculs prévisionnels ne pouvaient tenir compte d'une donnée alors imprévisible : l'évolution des pays de l'Est vers la démocratie et leur ouverture à l'économie de marché. De ce fait, la réalisation du T.G.V.-Est et la desserte Forbach-Sarrebruck via le bassin houiller lorrain et son prolongement ultérieur vers Mannheim-Berlin, voire Varsovie, s'inscrivent dans une perspective de rentabilité différente, mais aussi, au-delà de la seule rentabilité, apparaissent comme une pièce maîtresse de la politique de coopération de la France avec l'Europe de l'Est. Il lui demande si ces données nouvelles s'ajoutant aux arguments de départ ici rappelés ne lui paraissent pas de nature à décider le Gouvernement à annoncer irrévocablement la réalisation du T.G.V.-Est et sa mise en service en 1996, et à décider de la même façon la réalisation immédiate de la desserte Forbach-Sarrebruck via le bassin houiller lorrain, en considérant que les nouvelles perspectives ouvertes à l'Est justifient simplement de faire de cette liaison une priorité absolue.

N° 252. - M. André Durr appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les pensions d'invalidité de l'assurance maladie des exploitants agricoles. A cet égard, il lui fait observer qu'un assuré invalide du régime des salariés agricoles, comme celui du régime général de la sécurité sociale, a droit à une pension qui peut s'élever jusqu'à 64 800 F par an depuis le 1^{er} janvier 1990. Le pensionné d'invalidité non salarié agricole, qui ne peut prétendre qu'à un maximum de 19 084 F par an depuis cette même date, se trouve donc pénalisé par rapport au premier, et son pouvoir d'achat sera d'autant plus limité qu'il sera encore chargé de famille. En effet, le montant de la pension d'invalidité de l'A.M.E.X.A. étant invariable, le pensionné ne pourra percevoir un montant supérieur au forfait susvisé, qu'il s'agisse d'une personne isolée ou d'un assuré ayant à sa charge son conjoint et des enfants. Or, même si, pour l'invalide salarié, il n'est pas non plus tenu compte de sa situation familiale pour la fixation du taux de la pension d'invalidité, il est non moins certain qu'en raison du faible montant de la pension d'invalidité de l'A.M.E.X.A. le risque encouru par son bénéficiaire de se retrouver dans une situation de précarité est d'autant plus accentué lorsqu'il s'agit d'un exploitant mettant en valeur un petit train de culture, voire même une exploitation de moyenne importance, qui ne pourrait pas supporter les charges inhérentes à l'emploi d'une main-d'œuvre salariée et qui, de ce fait, ne peut pas y faire appel et dont l'épouse se retrouve donc souvent la seule force vive à mener l'exploitation, et n'a pas toujours les capacités physiques nécessaires à maintenir cette dernière à un niveau tel qu'elle puisse continuer à assurer à la famille un revenu sinon substantiel, du moins décent, pour subvenir à ses besoins. Un décret à paraître prochainement devant porter les retraites de vieillesse des non-salariés agricoles à parité avec celles servies aux salariés, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager également un rattrapage des pensions d'invalidité de l'A.M.E.X.A.

N° 254. - M. Gaston Rimareix interroge M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'insuffisance des enveloppes de prêts bonifiés accordées au département de la Creuse.

N° 255. - M. Paul-Louis Tenaillon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les délais d'application de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 modifiée le 8 juillet 1987 qui, dans ses articles 9 et 11 en particulier, prévoit d'accorder aux fonctionnaires et agents des services publics, rapatriés d'Afrique du Nord, et dont la carrière avait été retardée du fait de la Seconde Guerre mondiale, des avantages de reconstitution de carrière identiques à ceux dont ont pu bénéficier leurs collègues métropolitains grâce à l'ordonnance du 15 juin 1945. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux légitimes préoccupations des intéressés.

**CONVOCAION DE LA CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mercredi 16 mai 1990, à douze heures quinze, dans les salons de la présidence.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, des 7 et 8 mai 1990)

GROUPE DE L'UNION DU CENTRE
(33 membres au lieu de 34)

Supprimer le nom de M. Jean-Marie Daillet.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(19 au lieu de 18)

Ajouter le nom de M. Jean-Marie Daillet.

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Elie Castor a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. René Dosière a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. René Dosière pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Elie Castor pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le mercredi 9 mai 1990, à dix-huit heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

CESSATION D'APPARTENANCE À UNE COMMISSION

En application de l'article 38, alinéa 3, du règlement, M. Jean-Marie Daillet, qui n'est plus membre du groupe de l'Union du centre, cesse d'appartenir à la commission des affaires étrangères.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 9 mai 1990

SCRUTIN (N^o 295) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Pierre Méhaignerie et soixante-deux de leurs collègues.

Majorité requise 289

Pour l'adoption 262

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (129) :

Pour : 128. - Mme Michèle Aillot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couvelnhes, Henri Cuq, Olivier Dassault, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaïne, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Dollgé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Gulchard, Lucien Gulchon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperelt, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Laffleur, Philippe Legrat, Auguste Legros, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowskij, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Mlossec, Maurice Nénou-Pwataho, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reltzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schrelner (*Bas-Rhin*), Philippe Ségulin, Michel Ferrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberl, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valléix, Robert-André Vivien et Roland Vuillaume.

Groupe U.D.F. (31) :

Pour : 91.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 40.

Non-inscrits (19) :

Pour : 3. - MM. Gautier Audlnot, Maurice Sergheraert et Mme Marie-France Stirbois.

Ont voté pour

Mme Michèle Aillot-Marie	Gérard Chasseguet	Claude Gallard
MM.	Georges Chavanes	Robert Galley
Edmond Alphandéry	Jacques Chirac	Gilbert Gantler
René André	Paul Chollet	René Garrec
Philippe Auberger	Pascal Clément	Henri de Gastines
Emmanuel Aubert	Michel Cointat	Claude Gatignot
François d'Aubert	Daniel Colln	Jean de Gaulle
Gautier Audlnot	Louis Colombaal	François Geng
Pierre Bachelet	Georges Colombler	Germain Gengenwin
Mme Roselyne Bachelot	René Couanau	Edmond Gerrer
Patrick Balkany	Alain Cousin	Michel Giraud
Edouard Balladur	Yves Coussain	Jean-Louis Goasduff
Claude Barate	Jean-Michel Couve	Jacques Godfrain
Michel Barnier	René Couvelnhes	François-Michel Gonnot
Raymond Barre	Jean-Yves Cozan	Georges Gorse
Jacques Barrot	Henri Cuq	Daniel Goulet
Mme Michèle Barzach	Olivier Dassault	Gérard Grignon
Dominique Baudis	Mme Martine Daugreilh	Hubert Grilmault
Jacques Baumel	Bernard Debré	Alain Grilotteray
Henri Bayard	Jean-Louis Debré	François Grussenmeyer
François Bayrou	Arthur Dehaïne	Ambroise Guéllac
René Beaumont	Jean-Pierre Delalande	Olivier Gulchard
Jean Bégault	François Delattre	Lucien Gulchon
Christian Bergelin	Jean-Marie Demange	Jean-Yves Haby
André Berthol	Jean-François Deniau	François d'Harcouri
Jean Besson	Xavier Deniau	Jean-Jacques Hyest
Claude Birraux	Léonce Deprez	Michel Inchauspé
Jacques Blanc	Jean Desanlis	Mme Bernadette Isaac-Sibille
Roland Blum	Alain Devaquet	Denis Jacquat
Franck Borotra	Patrick Devedjian	Michel Jacquemin
Bernard Bosson	Claude Dhinnin	Henry Jean-Baptiste
Bruno Bourg-Broc	Willy Dlmégilo	Jean-Jacques Jégou
Jean Bouquet	Eric Dollgé	Alain Jonemann
Mme Christine Boulle	Jacques Dominati	Didier Julia
Loïc Bouvard	Maurice Dousset	Alain Juppé
Jacques Boyon	Guy Drut	Gabriel Kasperelt
Jean-Guy Branger	Jean-Michel Dubernard	Aimé Kerquiers
Jean Brianc	Xavier Dugoin	Christian Kert
Jean Brocard	Adrien Durand	Jean Kiffer
Albert Brochard	Georges Durand	Emile Köhl
Louis de Broissia	Bruno Durloux	Claude Labbé
Christian Cabal	André Durr	Jean-Philippe Lachenaud
Jean-Marie Caro	Charles Ehrmann	Marc Laffineur
Mme Nicole Catala	Christian Estrosi	Jacques Laffleur
Hubert Falco	Jean Falala	Alain Lamassoure
Jacques Farran	Hubert Falco	Edouard Landrain
Jean-Michel Ferrand	Jacques Farran	Philippe Legras
Charles Fèvre	Jean-Michel Ferrand	Auguste Legros
François Fillon	Charles Fèvre	Gérard Léonard
Jean-Pierre Foucher	François Fillon	François Léotard
Edouard Frédéric-Dupont	Jean-Pierre Foucher	
Yves Fréville	Edouard	
Jean-Paul Fuchs	Frédéric-Dupont	
	Jacques	
	Chaban-Delmas	
	Jean-Yves Chamard	
	Hervé de Charette	
	Jean-Paul Charlé	
	Serge Charles	
	Jean Charroppin	

Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lezas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoué
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Nénou-Pwataho
Jean-Marc Neame
Michel Noir
Roland Nungesser

Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre
de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preef
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynai
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi

André Rossinot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santal
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seltlinger
Maurice Sergheraert
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Strebols
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villers
Jean-Paul Virapoullé
Rote et André Vivien
Michel Volain
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller

Charles (Serge) à M. Lepercq (Arnaud).
Chavanes (Georges) à M. Foucher (Jean-Pierre).
Chirac (Jacques) à M. Pons (Bernard).
Coatant (Michel) à M. Marcus (Claude-Gérard).
Colin (Daniel) à M. Falco (Hubert).
Cousin (Alain) à M. Perbet (Régis).
Couve (Jean-Michel) à M. Léonard (Gérard).
Mme Daugreilh (Martine) à M. Estrosi (Christian).
MM. Debré (Bernard) à M. Raynal (Pierre).
Delalande (Jean-Pierre) à M. Perben (Dominique).
Deniau (Jean-François) à M. Marcellin (Raymond).
Deniau (Xavier) à M. Reitzer (Jean-Luc).
Deprez (Léonce) à M. Santini (André).
Diméglio (Willy) à M. Jacquat (Denis).
Dubernard (Jean-Michel) à M. Terrot (Michel).
Durand (Adrien) à M. Birraux (Claude).
Durr (André) à M. Poujade (Robert).
Falala (Jean) à M. Thomas (Jean-Claude).
Gaillard (Claude) à M. Rossinot (André).
de Gaulle (Jean) à M. Sarkozy (Nicolas).
Gengenwin (Germain) à M. Fuchs (Jean-Paul).
Giraud (Michel) à M. Tiberi (Jean).
Grignon (Gérard) à M. Rochebloine (François).
Grotteray (Alain) à M. Paecht (Arthur).
Hunault (Xavier) à M. Preef (Jean-Luc).
Henry (Jean-Baptiste) à M. Bosson (Bernard).
Jonemann (Alain) à M. Rufenacht (Antoine).
Juppé (Alain) à Mme Alliot-Marie (Michèle).
Kergueris (Aimé) à M. Micaux (Pierre).
Koehl (Emile) à M. Reymann (Marc).
Labbé (Claude) à M. Auberger (Philippe).
Lachenaud (Jean-Philippe) à M. Philibert (Jean-Pierre).
Léotard (François) à M. Longuet (Gérard).
Lequiller (Pierre) à M. Clément (Pascal).
Ligot (Maurice) à M. Durand (Georges).
de Lipkowski (Jean) à Mme Bachelot (Roselyne).
Madelin (Alain) à M. Brocard (Jean).
Masson (Jean-Louis) à M. Balkany (Patrick).
Mathieu (Gilbert) à M. Delattre (Francis).
Merli (Pierre) à Mme Moreau (Louise).
Mme Michaux-Chevry (Lucette) à M. Dassault (Olivier).
MM. Nénou-Pwataho (Maurice) à M. Lafleur (Jacques).
Noir (Michel) à M. Barnier (Michel).
d'Ornano (Michel) à M. Garrec (René).
Paccou (Charles) à M. Vuillaume (Roland).
Pasquini (Pierre) à M. Barate (Claude).
de Peretti della Rocca (Jean-Pierre) à M. Mestre (Philippe).
Peyrefitte (Alain) à M. Cazenave (Richard).
Raoult (Eric) à M. Cuq (Henri).
de Robien (Gilles) à M. Beaumont (René).
Rossi (André) à M. Ehrmann (Charles).
Rossi (José) à M. Dousset (Maurice).
Mme Sauvaigo (Suzanne) à M. de Broissia (Louis).
MM. Séguin (Philippe) à M. Pinte (Etienne).
Seltlinger (Jean) à M. Bégault (Jean).
Sergheraert (Maurice) à M. Couveinhes (René).
Ueberschlag (Jean) à M. Grussenmeyer (François).
Virapoullé (Jean-Paul) à M. Jegou (Jean-Jacques).
Vivien (Robert-André) à M. Doligé (Eric).
Weber (Jean-Jacques) à M. Voisin (Michel).

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Alphandéry (Edmond) à M. Geng (Francis).
André (René) à M. Pandraud (Robert).
Bachelet (Pierre) à M. Limouzy (Jacques).
Balladur (Edeuard) à M. Mazeaud (Pierre).
Barre (Raymond) à M. Durieux (Bruno).
Barrot (Jacques) à M. Hyst (Jean-Jacques).
Mme Barzachs (Michèle) à M. Devedjian (Patrick).
MM. Baumel (Jacques) à M. Kaspereit (Gabriel).
Bergelin (Christian) à M. Houssin (Pierre-Rémy).
Berthol (André) à M. Demange (Jean-Marie).
Blanc (Jacques) à M. Gantier (Gilbert).
Bousquet (Jean) à M. Millon (Charles).
Eouvard (Loïc) à M. Couanau (René).
Boyon (Jacques) à M. Guichon (Lucien).
Branger (Jean-Guy) à M. Meylan (Michel).
Caro (Jean-Marie) à M. Desanlis (Jean).
Cavailié (Jean-Charles) à M. Masdeu-Arus (Jacques).
Cazalet (Robert) à M. Farran (Jacques).
Chaban-Delmas (Jacques) à M. Ollier (Patrick).
Chamard (Jean-Yves) à M. Miossec (Charles).

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	252	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	342	
85	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	870	1 636	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléhone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 20117R F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicules de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)